

Fiche de cadrage récapitulative

Attention, il s'agit d'un avant-projet, le montage n'est pas fini (tâches à préciser, calendrier à fixer, contacts à mettre en œuvre...) l'affinement de ce cadrage nécessitant la mise en place d'un coordinateur.

Intitulé du projet : : Handicap

- **Responsable politique : Françoise Le Jallé**
- **Chef de projet opérationnel : Monique Liebermann**

Résultats du projet (situation cible)

Reconnaissance/intégration de la personne handicapée comme **citoyen-étudiant** à part entière dans l'Université.

Exemplarité, responsabilité et engagement de l'UdS en matière de handicap et de santé (conformité par rapport à la loi du 11 février 2005, adaptation des dispositifs existants à la politique proposée par la charte "handicap et santé" qui relève d'une démarche impliquant CPU, DGES, ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité), propositions innovantes

Diffusion et intégration d'une nouvelle culture du handicap (en interne et par rayonnement à l'externe)

Objectifs à atteindre (pour l'établissement)

Permettre aux étudiants en situation de handicap de poursuivre leurs études dans les meilleures conditions possibles :

- assurer un accueil performant pour tous et particulièrement pour les jeunes étudiants handicapés venant du lycée (qui sont de plus en plus nombreux à pouvoir/vouloir accéder à des études universitaires),
- proposer des aides humaines spécifiques nécessaires dans le cadre des études universitaires (prise de notes, aide à la communication, soutien pédagogique, interprétariat en langues des signes, initiatives associatives, etc)
- proposer des aides techniques et technologiques nécessaires dans le cadre des études universitaires : aménagement des postes informatiques, carte multiservices, utilisation de la salle Handiversité
- mettre en place des relais-handicap dans chaque composante et/ou sur chaque site ainsi que dans les services communs
- soutien à l'aménagement pédagogique des enseignements et à l'organisation des examens et concours, conseil, orientation vers des services appropriés, remontée d'informations,
- accompagnement vers l'emploi

Mettre en place, déployer et coordonner le dispositif "handicap et santé" créé pour l'UdS :

- en mutualisant les expériences des chargés de mission et d'accueil des étudiants handicapés des 3 universités de Strasbourg,
- en dotant le dispositif de moyens supplémentaires (humains, financiers, matériels)
- en impliquant tous les acteurs internes à tous les niveaux (sensibilisation, travail sur les représentations, supports aux actions locales et valorisation des initiatives, appui et coordination du réseau de relais de proximité handicap-santé)
- en développant des partenariats externes : signature d'une convention de partenariat avec la MDPH (répartition des responsabilités financières et pédagogiques, cf. doc joint), implication en amont et en aval de partenaires-clé concernant l'orientation, le financement et l'emploi des étudiants handicapés.
- en formant les accompagnateurs (enseignants, personnels administratifs et techniques, étudiants)
- en communiquant régulièrement sur le projet (en interne et en externe).

Bénéfices attendus (en termes par exemple d'offres de service et de qualité)

Bénéfices en terme de :

- Potentialité d'accueil des étudiants handicapés accrue (en termes de nombre d'étudiants et en termes de diversité des handicaps)
- Image de l'Université (en cohérence avec ses ambitions affichées, à l'avant-garde pour devenir un modèle applicable en d'autres endroits, valeur ajoutée pour relever le positionnement/le classement de l'Université par rapport à l'offre nationale et européenne)
- Reconnaissance vis à vis des pairs et des partenaires extérieurs (grâce au développement du travail en commun et à l'articulation des compétences)

Inventaire des tâches et productions correspondantes, et des risques encourus

- Groupes de travail (opérationnalité)
 - Commission spécifique d'accueil :
 - * définir son rôle, ses missions (description, fiches de poste)
 - * recruter le personnel (coordonateur, responsable administratif, secrétaire)
 - * définir un calendrier de réunions avec objectifs et priorités
 - équipe plurielle :
 - * déterminer les personnes membres de l'équipe, leur qualité (noyau dur pouvant être élargi)
 - * définir le rôle et les missions de l'équipe, son articulation avec la commission spécifique
 - définir un planning de travail avec objectifs et priorités, la fréquence des rencontres
- En collaboration avec d'autres groupes projets :
 - 1) Patrimoine-Logistique-Hygiène et sécurité** : Prise en compte de tous les handicaps et de leurs besoins fonctionnels : circuler, se repérer, accéder, utiliser les équipements, communiquer, bien au delà des seuls besoins de circulation liés à l'utilisation du fauteuil roulant. Concevoir une approche en logistique de déplacement dans un bâtiment et son environnement, de l'extérieur vers l'intérieur avec une importance donnée à l'usage du lieu et de ces compétences pour tous les usagers. (Décret n°2006-555 du 17 mai 2006)
 - vérifier l'accessibilité de la chaîne de déplacement qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces public, les systèmes de transport et leur inter modalité (lien CUS et ville) cf art.- I du CCH (Code de la Construction et de l'Habitat),
 - mise en conformité des ERP (établissement recevant du public) existants avant 2015, diagnostic des ERP existants pour 2001 (décret art. 5 article R 11-19-9 du CCH)
 - 2) A l'intérieur du Lot Vie universitaire** définir les liens pour favoriser l'**Insertion professionnelle des étudiants** et leur accès **aux Sports et aux loisirs**
- Formation **des étudiants accompagnateurs à l'assistance aux études** pour favoriser un accompagnement pédagogique visant à développer l'autonomie,
- Formation des **personnels relais-handicap, dans chaque composante et/ou sur chaque site**

RISQUES/ACTIONS POUR CONTRER LE RISQUE

- Non recrutement du personnel nécessaire au bon déroulement du projet
 - renforcer l'argumentation sur la nécessité des recrutements
 - rédiger des fiches de poste claires et précises
- Absence d'implication ou implication partielle des membres des groupes de travail
 - expliquer l'intérêt du projet et la part des acteurs dans le projet
 - valoriser les rôles de chacun, assurer une participation active
- Mauvaise articulation entre les acteurs

- soigner la coordination et la communication
- rappeler le sens et créer du lien

- Locaux
(conformité, identification)

- lieu d'accueil spécifique handicap :

* recherche d'un lieu unique d'accueil adapté, aménagement, mise en conformité, signalétique

- campus universitaire :

* mise en lien avec le groupe de pilotage patrimoine pour identifier les besoins, faire le point sur l'existant, définir les adaptations et mises en conformité à effectuer en fonction du budget disponible et des priorités

* piloter le suivi de la mise en œuvre des actions

RISQUES/ACTIONS POUR CONTRER LE RISQUE

- Absence d'un lieu spécifique, accueillant, adapté

- afficher ce point comme une priorité, mobiliser au plus haut

- Besoins identifiés mais non suivi d'actions concrètes

- définir des objectifs par étape, réalistes
- optimiser la coordination
- montrer les actions réalisées à titre d'exemple

- Lenteur, inertie dans la réalisation des actions

- établir un planning précis, concerté, validé
- ajuster si nécessaire

- Partenaires
(développement, formalisation)

- relais internes :

* Identifier des partenaires, personnes ressources, motivés et volontaires pour mettre en œuvre des actions de proximité définies et concertées

pour les étudiants handicapés (enseignants spécialistes des questions sur le handicap, enseignants en général, personnel administratif, technique, étudiants)

* Contacter ces personnes, leur exposer le projet

* Définir les modalités de travail, les cadences des réunions

* Animer le réseau des relais

* Elaborer et proposer des formations à destination des personnes-relais (sensibilisation au handicap, accompagnement d'un étudiant handicapé, travail sur les représentations, etc)

- relais externes :

* Contacter et rencontrer les partenaires identifiés comme

potentiellement utiles et compétents pour faire avancer le dispositif

* signer des conventions si besoin est ; formaliser a minima les relations (gage d'intérêt pour le dispositif, engagement mutuel, sérieux de la démarche)

RISQUES/ACTIONS POUR CONTRER LE RISQUE

- Manque d'intérêt des partenaires pour le projet

- Implication moyenne, démobilité, désengagement

- expliquer, ré-expliquer le projet, faire preuve de pédagogie
- faire venir les partenaires (externes) à l'université

- Communication

- interne :

(régularité, lisibilité, visibilité)

- * valoriser et faire connaître les actions à travers des réunions, des rapports, des articles
- * proposer aux relais internes de témoigner de leurs expériences, des actions menées sur le terrain (interventions ponctuelles lors de réunions, reportages/interviews réalisés dans un service et valorisés (articles dans le journal interne, vidéo, etc)
- * constituer une base de données qualitative et quantitative sur le handicap (veille documentaire)

- externe :

- * informer les lycéens, les étudiants au moment de l'inscription, tout au long du cursus.
- * participer à des conférences, colloques, symposium, manifestations en lien direct ou indirect avec la question du handicap
- * proposer des communications presse autour d'événements, en lien étroit avec le service de communication de l'Université

RISQUES/ACTIONS POUR CONTRER LE RISQUE

- messages peu compréhensibles, peu cohérents
 - travailler la lisibilité, la clarté des messages
 - partager la communication, tenir compte du feed-back
- actions invisibles
 - valoriser systématiquement les différentes réalisations
 - diversifier les supports de communications

Planning et délai de réalisation

(Cf. annexe)

Constitution de l'équipe projet : en cohérence avec le tableau des tâches

Référent politique et chargé de projet opérationnel, les chargés de mission des 3 universités, le SIMPS, Le CROUS, handifac, MDPH, mais aussi les partenaires internes du Lot Vie Universitaire et du lot Patrimoine-Logistique-Hygiène et sécurité

Cf. Organigramme joint dans doc « dispositif handicap et Santé »

Autres collaborateurs occasionnels au projet : en cohérence avec le tableau des tâches

MDPH, Services handicaps des collectivités locales et territoriales, Ville, DDTEFP
AGEPHIP, associations de personnes handicapées concernant l'emploi, le travail, l'accessibilité, les loisirs

- formateurs/intervenants extérieurs
- équipe multimédia de l'Université
- journalistes
- entreprises, etc

Mode de pilotage du projet

Mode de pilotage à terme, lorsque le dispositif fonctionnera :

Responsabilité : Président de l'Université, Vice Président, Responsable politique du dispositif

Commission spécifique d'accueil : Coordonateur, Responsable administratif, Secrétaire

Equipe plurielle : voir membres dans l'organigramme proposé

Outils de pilotage à définir

Mode de pilotage actuel

Implique beaucoup d'énergie de la part du référent politique et du chargé de projet opérationnel qui n'est pas suffisant pour mener à bien le projet. Il y a nécessité d'embaucher rapidement le (la) coordonateur(trice) afin de l'impliquer le plus en amont dans la réflexion et la mise en œuvre du dispositif

Commentaires

Ce document n'est pas complet, le montage n'est pas fini : nous allons le reprendre pour lister les taches qui vont au-delà de la loi et qui feront de l'UdS une université innovante en ce qui concerne l'accueil, le suivi et la professionnalisation des étudiants handicapés.

Nécessité d'embaucher rapidement le (la) coordonateur(trice) afin de l'impliquer le plus en amont dans la réflexion et la mise en œuvre du dispositif

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), impliquée par la loi du 11 février 2005 dans l'aide aux étudiants a participé avec nous à l'élaboration d'une convention de partenariat répartissant les responsabilités de l'aide financière, matérielle, pédagogique et humaine... La convention sera signée le 4 novembre prochain. (Cf. doc ci-joint)